

## Compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2019

Présents : M. Santamarta, Maire ; Mme Cayre; Mme Daubet; M. Foltz, M. Gil, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Verger, M. Ruebenthaler ; M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier,

Absents : M. Colombel, pouvoir à M. Roques; M. Tesseyre, pouvoir à M. Bouquié ; Mme Naville, pouvoir à Mme Szymanski ; M. Sune, pouvoir à Mme Daubet ; Mme Vergnes, donnant pouvoir à Mme Verger; Mme Fournier Bourgeade.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier.

2. **Approbation du P.V de la séance précédente** :

**Vote** : pour : 18 (unanimité)

3. **Remerciements divers** :

Les Restos du cœur : Mme Bournet remercie M le maire pour l'aide apportée à son association (locaux et prêt de véhicule).

L'Association des chemins pédestres: remercie pour la subvention qui a permis l'achat de matériel de débroussaillage et d'entretien des chemins.

M le maire remercie l'Association Animation Enfance qui a fait un don de 823 € pour des sorties organisées par le centre de loisirs, réduisant ainsi la facture des parents.

4. **Examen et vote des comptes administratifs (commune, service assainissement, Caisse des écoles, Lotissement Maillol):**

M le maire donne quelques informations sur le calendrier d'élaboration du budget. L'Etat et Cauvaldor n'ayant pas encore communiqué les données concernant les dotations et autres éléments nécessaires, la commission des finances et le conseil municipal pour le Débat d'Orientation Budgétaire se réuniront courant avril.

**M le maire quitte la salle du conseil et laisse M.Foltz, adjoint aux finances, présenter les comptes administratifs.**

M. Foltz demande à Mme Raynal d'affiner les réponses et les explications qu'il apporte.

M. Foltz indique qu'il ne donnera pas tous les chiffres, mais les plus significatifs.

D'emblée, M. Foltz attire l'attention des élus sur le dernier nombre de la page récapitulative: le résultat 2018 est de 9 972,40 €, somme qui va être apportée au budget de fonctionnement 2019. En 2017, c'était 231 387,67 € et en 2016, 256 307,45 €.

La conception du prochain budget ne sera pas facile.

Ce chiffre de 9 972,40 € dégagé sur ce budget démontre un autre point. L'augmentation des taux d'imposition décidée par le conseil municipal du 5 avril qui a permis une recette supplémentaire de plus de 42 000 € a tout simplement permis d'éviter « la faillite » de la commune car sans cet apport nous n'aurions pas pu rembourser notre dette.

❖ **Fonctionnement** :

❖ **Dépenses réelles** : 1 523 630.37 € ; **dépenses totales (incluant les opérations d'ordre de transfert)** : 1 552 313.42 €.

**Chapitre 11 (charges à caractère général)** M. Foltz fait remarquer les économies importantes réalisées dans certains domaines (eau, fleurissement, produits d'entretien, véhicules, assurances, fêtes et cérémonies...) pour un total de **6 917.30 €**. Certaines dépenses ont augmenté, elles ne sont pas toujours maîtrisables (augmentation liée au nombre de bénéficiaires : cantine, transport scolaire...Elles sont aussi compensées pour partie par le conseil départemental, les familles...) Ainsi pour le transport scolaire la commune est remboursée par le Département à hauteur de 0,70€/km tous ramassages confondus alors que le transporteur est à environ 2.50 à 3 €/km.

On peut aussi constater que les dépenses en énergie sont encore trop importantes : ceci est dû en grande partie à la défaillance du chauffage de l'école maternelle qu'il a fallu pallier par des radiateurs à forte consommation. Des dépenses de voirie ont dû être faites : panneaux d'interdiction des camions, murs démolis, fauchage, peintures routières (insuffisance de participation de Cauvaldor).

Quant aux frais de mission : aucun frais n'est remboursé aux élus.

M. Foltz fait encore remarquer que, concernant ce chapitre 11, nous poursuivons les économies avec acharnement depuis 5 ans. Mais que plus les années s'écoulent et plus ces économies deviennent incompressibles.

M. Ruebenthaler : pourquoi le coût du transport scolaire a-t-il beaucoup augmenté ?

Mme Raynal répond : il y a surtout plus d'enfants et un circuit supplémentaire. La commune a retenu le prestataire le moins cher.

M. Gouygoux : il trouve que la dépense d'électricité attribuée au chauffage de l'école maternelle (+ 4000 €) ne paraît pas justifiée cette année alors qu'elle avait déjà été signalée l'an passé et que Quercy Energies devait apporter une baisse de ces dépenses.

Mme Raynal : la pompe de chauffage n'a pas fonctionné et il a fallu utiliser les radiateurs électriques achetés.

M. Bouquié rappelle qu'il n'y a pas eu de contrat de maintenance pour ce chauffage et que les agents municipaux ne sont pas assez compétents pour l'assurer.

M. Gouygoux dit que les agents en avaient été estimés capables.

M. Gouygoux : concernant les travaux du CMS : quelle est l'origine du dépassement du montant prévu ?

Mme Raynal : A la demande du département, les travaux se sont révélés plus importants, il a fallu faire plus travailler nos agents et acheter plus de matériaux. D'autre part, lorsqu'on effectue des travaux en régie, il faut affecter le montant des achats au fonctionnement et non à l'investissement.

M. Gil : revient sur le problème du contrat de maintenance du chauffage et demande si les réparations ont été faites et si le contrat est passé.

Mme Raynal : oui les réparations sont faites, nous sommes en attente du contrat avec l'entreprise.

## **Chapitre 12 (charges de personnel)**

M. Foltz insiste sur leur part élevée dans les dépenses de la commune (environ 54 %). 822 010,24€

Là encore nous arrivons dans un chapitre guère compressible. On peut souligner :

- qu'il n'y a eu aucun ajout de titulaire
- que cette année a vu l'extinction des emplois aidés depuis février 2018.
- qu'il y a eu une réduction des CDD avec une économie de 7 300 € concernant la pause méridienne.
- Mais parallèlement, augmentation des grades et de l'ancienneté ce qui augmente ce chapitre
- deux arrêts de travail de longue durée ont obligé à trouver des remplaçants. Par ailleurs, ces AT ont un coût car ils ne sont pas remboursés intégralement.

**Chapitre 65** M. Foltz ne souhaite pas revenir sur le montant des indemnités aux élus, mais attire l'attention du conseil sur 2 lignes :

65 541 : contribution au fond de compensation. Charges territoriales : La cotisation au Syndicat Mixte GS Uxellodunum de 4 620 € est transformée en Attribution de Compensation versée à Cauvaldor et restera désormais constante. Cauvaldor a désormais la compétence concernant ce site. Il n'y a plus d'augmentation à prévoir alors que si ce site est exploité, à l'avenir, des dépenses considérables sont à prévoir. M. Foltz pense que Martel "l'a échappé belle" avec la dissolution de ce syndicat.

65 748 : Subventions aux associations : 14 485,00 € (montant très bas par rapport aux autres communes)

Afin de participer à l'entretien des chemins pédestres communaux, l'Association des Chemins pédestres a obtenu en 2018 1 000 € de subvention + 2 000 € de subvention exceptionnelle pour la reprise complète du balisage des chemins pédestres.

## **Chapitre 66 : Charges financières**

### 66 111 : Intérêts réglés à l'échéance

Prévus en 2018 : 67 169,00 € réels : 58 540,45 € Diminution des intérêts dus en partie à la renégociation : 8 628,25 €

### 66 15 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs

Prévus : 700,00 € réels : 2 044,70 € (Coût des lignes de trésorerie ouvertes par manque de trésorerie. 1 344 €).

## **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

67 441 : virement au budget annexe de l'assainissement : 13 554,05 € (en 2017 = 30 424 €). Nous avons espéré ne plus verser de subvention à ce budget qui doit s'auto financer avec les redevances des abonnés. Cependant, la dynamique des constructions doit renforcer les recettes à l'avenir.

**Total des dépenses réelles du fonctionnement : 1 523 680,37 €. Economies réalisées par rapport aux prévisions : 28 070,75 €.**

M. Gil : y a-t-il encore une ligne de trésorerie ?

Mme Raynal répond qu'il y en a une à rembourser en deux fois (100 000 €), mais que la dématérialisation rend plus lente l'entrée des recettes.

❖ **Recettes réelles : 1 819 581,14 €** (pour mémoire excédent de fonctionnement 2017 reporté : 231 387,67 €)

Dans le même temps, il a été réalisé en recettes un excédent 6 719,70 €.

M. Foltz détaille les principales recettes :

**Chapitre 70** : occupation du domaine public : 17 685,02 €, redevances des services périscolaires : 87 773,71 €, camping et camping-cars : 26 030 €, Mises à Disposition de personnel : 50 771,29 €, versements de prestations de service par CAFet MSA et d'une subvention au titre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour un total 44 276 € pour les activités extra et périscolaires. Ce chapitre enregistre une hausse de recettes de 4759,81 € par rapport aux prévisions d'avril 2018.

**Chapitre 73 : impôts et taxes** : là encore une hausse de recette de 4019 €.

**Attribution de compensation** : 284 016,85 € ; versée par Cauvaldor, elle était de plus de 400 000 € il y a 4 ans.

Le **Fonds de Péréquation Intercommunale** apporte 20 914 € mais il n'est pas acquis à vie. Nous devons être vigilants si nous voulons conserver ce FPIC.

Droits de place (marchés) : 16 432 € (M. Foltz : est-il besoin de rappeler qu'une des années précédant notre arrivée ces droits de place ont rapporté seulement 3 500 € ?

, taxes sur les pylônes électriques : 40 256 €

#### **Chapitre 74 : dotations et participations :**

Les dotations de l'Etat : 222 702 €

Dans ce chapitre, on trouve aussi la participation du département pour les transports scolaires (20 169,97 €), celle des communes du RPI pour les écoles (69 723,36 €), les compensations fiscales de l'Etat (exonérations taxes locales : 26 735 €).

#### **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante :**

Les revenus des immeubles (133 326,30 €) où on trouve le manque du CMS (pas de loyer pendant les travaux) et une remise sur cotisation d'AXA Assurance (5 921,93 €).

### **Total des recettes de gestion des services : 1 810 585,28 €.**

#### **Chapitre 77:**

Ligne 7713: libéralités reçues : l'Association Animation-Enfance a fait don de 2599,60 € pour les activités du centre de loisirs. M. Foltz leur renouvelle les remerciements du conseil municipal.

### **Total des recettes de fonctionnement: 1 819 581,14 €**

M. Verdier fait remarquer que le résultat des taxes locales n'est pas à la hauteur de ce qui serait espéré.

Mme Raynal répond que nous avons inscrit 665 022 € au budget primitif mais que les services fiscaux ont notifié 669 041 € à la commune. La commission des impôts se réunit pour examiner les propositions des services fiscaux et fixer les coefficients en fonction de l'état des logements. Il y a aussi les compensations de l'Etat.

M. Verdier fait aussi remarquer que ces compensations sont en baisse sans explication.

#### **❖ Investissement :**

##### **❖ Dépenses d'équipement : 98 033 € mais Reste à Réaliser : 66 868 €**

Opération 136 : Matériel divers et sportif dépenses prévues 17 012,00 € réalisées 17 011,89 €

A noter que l'équipement en matériel destiné à remplacer l'usage de pesticides est subventionné par l'agence Adour-Garonne

Opération 218 : Strict entretien Monuments Historiques Prévu : 7 100 € dépensé : 7 056 € avec une subvention DRAC attendue de 1186€.

Opération 219 : travaux du CMS 21 552, 24 €

Opération 220 : Salle de restauration maternelle 24 087,90 € (honoraires d'architectes et frais d'études).

222 : réfection du sol de la halle : 3 135 € pour les honoraires d'architecte. Le dossier a été envoyé à l'ABF, puis à la DRAC pour avis.

##### **❖ Dépenses financières : total : 303 363,74 €**

Ligne 16 : 270863,74 € : On peut déjà constater un effet bénéfique de la renégociation des prêts (montant en 2017 : 310 005,33 €)

A cela s'ajoutent des participations financières :

204111 : part communale pour les bornes de recharge électrique : 2 750 € (mais R A R 35 450 €).

2046 : Attribution de compensation en investissement à Cauvaldor pour le futur gymnase 29 750 € (sur 2017 et les 3 premiers trimestres 2018).

##### **❖ Total dépenses d'investissement : 401 396,75 €**

##### **❖ Recettes d'équipement : 142 683,28 €** Ce sont essentiellement des subventions. dont celles destinées au réfectoire du pôle enfance)

##### **❖ Recettes financières : 169 723, 13 €**

FCTVA : 08 250, 79 € ; Taxe d'aménagement : 12 666 € ; excédents de fonctionnement capitalisés : 125 669,70 € ; autres immobilisations financières : 9690 €.

##### **❖ Total des recettes réelles d'investissement : 312 406, 41 €**

Pour l'équilibre de cette section il est nécessaire de prélever sur la section de fonctionnement 488 682,99 € (il faut tenir compte des recettes qui ne sont pas encore versées au budget communal).

M. Foltz apporte sa conclusion : ce budget était sincère.

L'année 2019 sera, une nouvelle fois, une année difficile, étant donné que l'excédent dégagé sur les comptes de 2018 est modique.

Cependant l'année 2018 a été une année de transition :

- En 2018, les dépenses liées aux Temps d'Activité Périscolaire ont diminué mais seulement d'un tiers puisque seul le dernier trimestre a été concerné. En 2019, l'économie portera sur l'année entière et l'économie sera d'environ 17 000 €.
- La renégociation des assurances portera ses fruits à partir de 2019 : en 2018, l'économie se traduit par un reversement de 6 000 €.  
En 2019 : une économie de 6 000 € sera effective sur le montant à verser à AXA.  
Avec Axa, d'autres négociations peuvent être engagées concernant, en particulier, l'assurance décès.
- La renégociation des crédits avec le Crédit Agricole aura également un effet favorable. L'effet, en 2018, a commencé sur le fonctionnement 2018 : - 14 000€  
en investissement 2018 : - 7 000 €  
De plus, les camping-cars apporteront de nouvelles recettes d'avril à octobre.

Pour ce compte administratif de la commune, on peut constater :

- ❖ un excédent de fonctionnement de 498 655,39 €
- ❖ un déficit d'investissement de 411 148,99 €
- ❖ l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité au budget d'investissement, soit pour un besoin de financement réel incluant les restes à réaliser (77 534 €) 488 682, 99 €.

Cependant, étant donné que l'excédent dégagé sur les comptes de 2018 est modique, les travaux qui seront entrepris cette année seront uniquement en rapport avec:

- la sécurité et l'accessibilité,
- l'entretien dans un souci d'entretien du patrimoine pour ne pas arriver à d'autres catastrophes comme celle de la maison Simon.
- et aussi les travaux qui permettront de prévoir des économies de fonctionnement.

**Pour le budget primitif de 2019, il n'y aura donc que 9972,40 € à affecter (231 387,67 € en 2018).**

**Vote : pour : 18 voix. Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.**

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Ce budget nécessite une subvention du budget principal de la commune de 13 454,91 € (30 424 € en 2017).

❖ **Exploitation (Fonctionnement)**

Dépenses : 100 150,95 €

Recettes : 96 145,65 € dont redevances 58 105,63 €

Déficit : - 4005, 30 €

Affectation résultat 2017 : + 11 988,12 € et le résultat antérieur 36 299,19 € :

**Excédent cumulé : 20 305, 77 €**

❖ **Investissement :**

Dépenses : 85 358,89 €

Recettes 78 335,44 €

Résultats de l'année : - 7023,45 € résultat reporté : - 7 085,38 €

**Déficit cumulé : -14 108, 83 €**

Le résultat 2018 doit être affecté en priorité au budget primitif de 2019 : 20 305,77 € - 14 108,83 € = **6196,94 €.**

M. Verdier fait constater une baisse de la consommation d'eau qui entraîne une baisse de 20 % des recettes. Il demande si la Saur pourrait aider à comprendre cette baisse

Mme Verger répond que c'est un constat général, la consommation moyenne par foyer passe de 120 m<sup>3</sup> à 90 m<sup>3</sup>.

**Vote : pour : 18 voix. Le compte administratif du budget assainissement est adopté à l'unanimité.**

❖ **Caisse des écoles :**

Dépenses : 8274,86 €; recettes : 8 590,29 € résultat de l'année 315,43 € ; résultat antérieur : 167,60 € **Excédent : 598,30 €**

**Vote : pour : 18 voix.**

❖ **Transport à la demande : (pas d'investissement)**

Recettes : 370,45 € dépenses : 212,70 € ; résultat de l'année : 157,75 € ; résultat antérieur : 440,55 € **Excédent cumulé : 598,30 €**

**Vote : pour : 18 voix.**

M. Foltz remercie les bénévoles de ce transport à la demande.

#### ❖ **Lotissement Maillol :**

Aucune opération n'a été réalisée

**Vote : pour : 18 voix.**

M. Foltz remercie l'assemblée.

M. le maire rejoint le conseil. Il remercie les conseillers pour l'approbation des comptes administratifs.

La situation de la commune le préoccupe beaucoup, en particulier la dépense en personnel. Ces personnes sont nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune et il n'est pas facile d'agir sur ces dépenses.

#### ❖ **Approbation des comptes de gestion du receveur**

Monsieur Montourcy a été muté à Cahors suite à la fermeture de la trésorerie de Martel. Mme Caroline Cogne sera désormais l'interlocutrice des services de la mairie pour la gestion des comptes.

Les comptes de gestion sont conformes.

Il faut approuver ces comptes de gestion du receveur :

**Vote : pour : 18 voix.**

#### **5. Informations diverses :**

- M. le maire informe du départ de Mme Armelle Saule. Elle sera remplacée par Mme Simi Bouyjou.
- Il faut fixer le loyer du CMS : proposition : 5700 €/an

**Vote : pour : 18 voix**

- Lotissement Maillol : Il reste encore 3 lots à vendre. Le règlement prévoit qu'il soit bâti une maison sur chaque lot, mais le propriétaire du 1<sup>er</sup> lot bâti souhaiterait acquérir celui qui est devant le sien. D'autre part, un autre acheteur potentiel aimerait acquérir les 2 lots restants. M le maire demande son avis au conseil pour donner satisfaction à ces 2 acheteurs et apporter aussi à la commune des recettes dont elle a bien besoin.

M. Gil fait observer qu'il est dommage de ne pas permettre à 2 ou 3 familles de s'installer à Martel, mais qu'il faut aussi voir l'intérêt de la commune.

**Vote : pour : 18 voix.** La proposition de modification sera soumise à l'accord de l'ADS

- Demande de fonds de concours à Cauvaldor pour l'aménagement du parking Monti pour la création d'une aire de camping car.

**Vote : pour : 18 voix.**

- Tarifs de cantine : Le département a revu ses tarifs de repas de demi-pension : depuis que le 21 janvier 2019, le tarif facturé à la commune est fixé à 4,25 €
- Dépose d'un dossier pour obtenir des radars pédagogiques dans Martel : 12 000 €: il faut demander un financement par les amendes de police.

**Vote : pour : 18 voix**

- M. le maire évoque la situation préoccupante de la station d'épuration du VVF. Il s'est rapproché des responsables de VVF et il est inquiet par les décisions de VVF. La commune étant propriétaire est dans l'obligation de faire des travaux de mise en sécurité. Il revenait pourtant à VVF de vérifier le bon état et le bon fonctionnement de cette station, mais la commune y déverse aussi les eaux usées de la Gluette et des WC de la zone. Cette station a été mal suivie depuis de nombreuses années. D'autre part, la convention de bail avec VVF prend fin en 2021, et VVF souhaite qu'un avenant soit pris pour le prolonger dans ses termes 2 ou 3 ans de plus. Ce délai permettra de prévoir ce qui pourra être fait pour cette station et comment. M. le maire a été entendu à la gendarmerie par la police des eaux. La commune doit s'engager à régulariser cette affaire par le dépôt d'un dossier sur la Loi sur l'Eau auprès de l'ARS (soit un coût d'environ 6500€ sans compter la clôture des bassins d'infiltration) ou ne pas autoriser l'accès du public à cet endroit dangereux.
- M.Gouygoux annonce que sa requête auprès du Tribunal Administratif de Toulouse a été rejetée, le règlement du conseil municipal ne constituant pas un cadre légal avec jurisprudence. Il ne fera pas appel car il ne peut pas engager des dépenses pour cela.
- M.Gouygoux demande quelle décision sera prise pour le « haricot » de ralentissement de l'Avenue de Turenne.
- M.Roques lui répond que les riverains apprécient ce dispositif, et qu'il est le seul à s'en plaindre. La commission prendra une décision définitive. Les balises en plastique ne resteront pas et une décision sera prise pour matérialiser en dur ou non ce haricot.
- Mme Laval demande si la salle à côté de la médiathèque pourra être de nouveau à la disposition de la médiathèque et si les employés pourraient enlever ce qu'ils y ont entreposé.
- M.Bouquié répond que c'est prévu et qu'il s'en occupera.
- M.Verdier fait un point sur les cheminements doux avec l'avancée des dossiers portés par Cauvaldor. L'Etat a débloqué un fonds national de 350 millions d'€ pour les « mobilités actives ». Cauvaldor va répondre au 1<sup>er</sup> appel à projet pour le 15 avril 2019.

Fin du conseil à 22h30.